



Note de réévaluation

REV2017-03

Réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes : mise à jour sur les évaluations des risques pour les pollinisateurs

(also available in English)

Le 25 janvier 2017

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2017-3F (publication imprimée)
H113-5/2017-3F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Contexte

Les réévaluations de la clothianidine, de l'imidaclopride et du thiaméthoxame ont été annoncées en 2012 (Note de réévaluation REV2012-02, *Réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes*). Ces réévaluations ont été entreprises afin d'évaluer le risque potentiel pour les pollinisateurs compte tenu des mises à jour d'autres pays concernant le cadre d'évaluation des risques pour les pollinisateurs, y compris les exigences en matière de renseignements. La présente Note de réévaluation fait le point sur l'état d'avancement de ces réévaluations.

Ces réévaluations tiennent compte de l'ensemble des usages extérieurs et agricoles de ces insecticides néonicotinoïdes, notamment les applications au sol, les applications foliaires, le traitement des semences, les utilisations en serre et les injections dans les arbres. En outre, les réévaluations tiennent compte des effets à court et à long terme chez les abeilles domestiques et les abeilles indigènes (comme les bourdons) causés par diverses expositions.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et la United States Environmental Protection Agency (EPA) collaborent à ces évaluations des risques pour les pollinisateurs en se fondant sur le document d'orientation harmonisé qu'elles ont élaboré conjointement : *Guidance for Assessing Pesticide Risks to Bees* [lignes directrices sur l'évaluation des risques que présentent les pesticides pour les abeilles] (en anglais seulement). Les deux agences travaillent aussi étroitement avec le California Department of Pesticide Regulation.

Déclarations d'incident

Depuis 2012, l'ARLA a reçu un grand nombre de déclarations liées à des morts d'abeilles au moment du semis de maïs et de soja traités avec des néonicotinoïdes. En réponse, l'ARLA a renforcé la surveillance des incidents dans les régions de culture du maïs et du soja où ces incidents ont été déclarés. On a découvert que les abeilles étaient exposées aux néonicotinoïdes par la poussière générée pendant le semis des semences traitées. L'ARLA a travaillé avec des intervenants afin de modifier les techniques de semis et ainsi réduire considérablement la probabilité d'exposition des abeilles et des autres pollinisateurs. Le nombre d'incidents impliquant des abeilles domestiques a été systématiquement réduit de 70 à 80 % depuis 2014. L'ARLA continue de surveiller la situation en collaboration avec les provinces.

En plus de cette mise à jour sur les réévaluations, l'ARLA a publié une *Mise à jour sur les déclarations d'incident impliquant des abeilles au Canada de 2012 à 2016*. Ce document contient un résumé des incidents qui mettent en cause des pollinisateurs et qui pourraient être associés à des pesticides. Le rapport comprend également les incidents qui ont été déclarés en lien avec la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame.

Évaluation des effets de l'imidaclopride sur les pollinisateurs

Le 18 janvier 2016, l'ARLA a publié une évaluation préliminaire des risques pour les pollinisateurs pour consultation publique (Note de réévaluation REV2016-05, *Réévaluation de l'imidaclopride – Évaluation préliminaire de ses effets sur les insectes pollinisateurs*). L'évaluation préliminaire indique que les insecticides contenant de l'imidaclopride peuvent

présenter des risques potentiels pour les abeilles à la suite de certaines applications foliaires et de certaines applications au sol. Cependant, les restrictions d'utilisation en vigueur permettent d'atténuer ou de réduire la plupart de ces risques. Dans le cas du traitement des semences, l'évaluation préliminaire ne relève aucun risque potentiel pour les abeilles.

Durant la période de consultation de 60 jours relative à l'évaluation préliminaire des effets sur les pollinisateurs, l'ARLA a reçu onze commentaires qui abordaient les thèmes suivants : le calcul des estimations de l'exposition à partir des données sur les concentrations de résidus dans le pollen et le nectar, la prise en compte d'autres voies d'exposition, le choix des critères d'effet toxicologique, l'examen de la documentation publiée sur la toxicité des trois néonicotinoïdes et l'évaluation d'abeilles autres que celles du genre *Apis* (comme les bourdons). De plus, nous avons reçu un certain nombre de commentaires qui appuyaient la démarche scientifique utilisée par l'ARLA.

En ce moment, l'ARLA met à jour l'évaluation des risques pour les pollinisateurs en lien avec l'imidaclopride en se fondant sur les données supplémentaires présentées par les titulaires d'homologation, d'autres documents qui ont récemment été publiés et les commentaires reçus pendant la période de consultation publique sur l'évaluation préliminaire.

Les titulaires d'homologation ont mené des études avec des abeilles domestiques et des bourdons qui avaient été placés dans des champs traités ou non avec de l'imidaclopride. L'ARLA prévoit recevoir des données supplémentaires d'ici la fin de janvier 2017; elles seront intégrées à l'évaluation des effets de l'imidaclopride sur les pollinisateurs et au projet de décision qui sera publié en décembre 2017.

Évaluations des effets de la clothianidine et du thiaméthoxame sur les pollinisateurs

L'ARLA mène aussi des évaluations des risques pour les pollinisateurs en lien avec la clothianidine et le thiaméthoxame d'après les multiples données obtenues auprès des titulaires d'homologation et dans les publications.

L'ARLA a examiné la plupart des études disponibles présentées par les titulaires d'homologation ou tirées de la documentation publiée. Ces documents comprennent des études sur les effets toxiques potentiels chez les abeilles domestiques et les abeilles indigènes (comme les bourdons) ainsi que les mesures de leur exposition (c'est-à-dire les concentrations de clothianidine et de thiaméthoxame dans le pollen et le nectar). Nous avons terminé les premières évaluations des risques pour les pollinisateurs d'après l'information dont nous disposons. Récemment, nous avons reçu des données supplémentaires concernant le thiaméthoxame; elles seront examinées et incorporées à l'évaluation des risques.

L'ARLA s'attend à recevoir de la part des titulaires d'autres données qui mesurent les concentrations de clothianidine ou de thiaméthoxame dans le nectar et/ou le pollen de cultures traitées et elle les intégrera à ses évaluations. Les données sur la clothianidine devraient être présentées d'ici la fin de février 2017, et les données sur le thiaméthoxame, d'ici avril 2017.

L'EPA a récemment publié une évaluation préliminaire des risques concernant la clothianidine et le thiaméthoxame (<https://www.epa.gov/pesticides/epa-releases-four-neonicotinoid-risk-assessments-public-comment>) (en anglais seulement).

D'ici décembre 2017, l'ARLA entend terminer ses évaluations préliminaires des risques pour les pollinisateurs relativement à la clothianidine et au thiaméthoxame et les publier pour consultation.

Délais prévus pour terminer les évaluations concernant les pollinisateurs

Les évaluations des risques pour les pollinisateurs relativement à la clothianidine, à l'imidaclopride et au thiaméthoxame ainsi que les projets de décision de réévaluation connexes seront publiés d'ici décembre 2017 à des fins de consultation publique.

Activité	Année
Imidaclopride : Projet de décision	Décembre 2017
Clothianidine et thiaméthoxame : Projet de décision	Décembre 2017
Imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame : Décision définitive	2018

La collaboration entre le Canada et les États-Unis se poursuit en ce qui concerne les évaluations des risques que présentent les néonicotinoïdes pour les pollinisateurs.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir des renseignements sur les mesures prises par l'ARLA pour la protection des pollinisateurs ainsi que des ressources supplémentaires à www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs.